

La chirurgie restera t-elle une profession libérale ?

Le Syndicat National des Chirurgiens Viscéraux et Digestifs (SNCVD) refuse que l'on trompe les français !

Depuis plusieurs mois, le Ministre de la Santé et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie s'inquiètent, par voie médiatique et de façon répétée, de l'accès aux soins pour nos concitoyens mettant en cause de fréquents et excessifs compléments d'honoraires !

Le SNCVD s'élève contre de telles allégations !

Tout d'abord, il faut savoir qu'en France **62 %** des chirurgiens viscéraux et digestifs ne pratiquent **JAMAIS** aucun complément d'honoraires.

Pour la **minorité** de ceux qui demandent des compléments d'honoraires, parfaitement **légaux** :

- **Fréquents, c'est faux** : 50 % des actes réalisés par ces chirurgiens le sont sans aucun complément d'honoraires.
- **Excessifs, c'est faux** : le montant moyen des compléments d'honoraires demandés est de 35 % du montant de l'opération soit par exemple 100 euros pour l'ablation de la vésicule biliaire.

On trompe les français pour légitimer la suppression de la chirurgie libérale. Les français n'auront plus le choix, il est temps que l'on leur dise clairement.

Le Syndicat National des Chirurgiens Viscéraux et Digestifs rappelle qu'il soutient le mouvement du SNDELMH (Syndicat National de Défense de l'Exercice Libéral de la Médecine à l'Hôpital) et appelle à la manifestation nationale le samedi 4 octobre à 14 h 00 à l'amphithéâtre Léon Binet - 45 rue des Saint-Pères 75006 PARIS.

* Chiffres de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie

Paris, le 18 septembre 2008
Publiable immédiatement

Le Président

Dr Philippe BREIL
06 61 72 05 00

Le Secrétaire Général

Dr Hubert JOHANET
06 76 04 97 37

Contact Presse

Florianne AUGER
06 08 64 64 57

presse@atoutcom.info
AtoutCom Presse

A propos du SNCVD (Syndicat National des chirurgiens Viscéraux et Digestifs)

Alors que la chirurgie viscérale et digestive est une des plus anciennes pratiques de la chirurgie, son syndicat professionnel n'a que 3 ans d'existence. Syndicat de « verticalité », il représente l'intégralité des chirurgiens de sa spécialité, soit précisément **2 419 chirurgiens**, quel que soit leur mode d'exercice (hospitalier, libéral, P.U-P.H) et leur appartenance aux « Centrales Syndicales ». Il est cependant représenté dans chacune d'entre elles.

Le SNCVD a pour vocation d'assurer la défense des intérêts professionnels de ses confrères ainsi que d'étudier et préparer de concert avec les pouvoirs publics et tous les organismes compétents l'application des mesures générales concernant l'exercice de sa spécialité et des disciplines annexes

Son nombre d'adhérents représente un des plus forts taux de syndiqués du secteur chirurgical.